

**Objectif 15 de la SNML : Parvenir à une gestion durable de la ressource, tout en réduisant la dépendance halio-alimentaire en confortant l'ambition de la pêche française, inscrite dans la politique commune de la pêche, et en soutenant le développement de l'aquaculture**

SNML	Situation de l'existant DSF SA	Enjeux et propositions formulés par les membres des Assises de la mer et du littoral en 2013
<p><u>Axe stratégique III. Soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins</u></p>	<p><u>Chapitre 1 : Le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques</u></p>	<p><u>4/ Développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et valorisation des ressources naturelles minérales biologiques et énergétiques</u> <u>4-4 Pêche maritime</u></p>
<p><u>III- B. Accompagner les évolutions en cours des activités historiques vers des modèles durables et résilients</u></p> <p>L'évolution de la <b>pêche</b> et de l'<b>aquaculture</b> s'opère dans le cadre de la nouvelle politique commune de la pêche (PCP), mise en oeuvre depuis 2014. L'objectif est de parvenir à une <b>gestion optimisée des ressources halieutiques</b>, appelée « <b>rendement maximum durable</b> » (RMD) dans le calendrier par la politique commune de la pêche (PCP). Cette politique, qui conforte la compétitivité et la pérennité d'une grande partie des pêcheries françaises, est formulée par le programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Ce Programme encourage la convergence entre le <b>développement économique de filières compétitives et durables</b> - fondé sur la connaissance et l'innovation et un fort taux d'emploi - et le <b>respect de l'environnement</b> avec l'utilisation économe, la valorisation des ressources, la réduction de l'empreinte sur le milieu marin et la diminution de la dépendance aux énergies carbonées. Il doit notamment créer les conditions assurant le <b>maintien et le renouvellement des flottes des pêches</b>, en métropole comme outre-mer, ainsi que le <b>développement et la modernisation des entreprises</b>.</p> <p>La force de la pêche française se caractérise par la diversité de ses métiers et de ses pratiques. Toutefois, <b>les enjeux inhérents aux « petits métiers » doivent être pris en compte à l'échelle des façades</b> pour leur apport aux projets de territoire et à la gestion raisonnée de la ressource halieutique.</p> <p>En matière d'aquaculture, le Plan stratégique national pluriannuel de développement aquacole 2014-2020 (PSNPDA) vise la croissance de ce secteur en misant sur une <b>production de haute qualité environnementale</b> et en renforçant la <b>maîtrise des risques sanitaires</b>. Il répond à la nécessité de réduire la dépendance à l'égard des importations en produits aquatiques, y compris extra européennes. Ce plan, qui bénéficie des possibilités de soutien renforcées du FEAMP 2014-2020, particulièrement en matière de <b>planification spatiale</b> (mesure 51-1a du FEAMP pour la détermination des meilleurs emplacements aquacoles possibles). Le plan stratégique met au coeur les synergies entre professionnels et administrations, pour <b>accroître l'offre de produits aquacoles et lever les freins au développement de l'aquaculture</b>, en métropole et en outre-mer.</p> <p>A terme l'ensemble de ces actions doit permettre de <b>réduire la dépendance halioalimentaire française</b>.</p>	<p><b>1-5-1-La pêche professionnelle</b></p> <p>La pêche maritime professionnelle (pêche embarquée ou pêche à pied) participe activement au dynamisme économique et social du littoral Sud-Atlantique. Elle est caractérisée par une importante activité de pêche artisanale côtière ainsi qu'une pêche au large plus spécifique au quartier maritime de Bayonne. Les débarquements sont majoritairement constitués d'espèces à forte valeur ajoutée.</p> <p>Le secteur de la pêche a connu une importante évolution ces dernières années avec la mise en place de nombreuses mesures de gestion. Le développement d'une pêche durable s'inscrit dans ce contexte, avec l'intégration de nombreux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.</p> <p>Concernant la conservation et la gestion des ressources halieutiques, plusieurs réflexions et actions sont indispensables par rapport à la limitation de l'effort de pêche, la réglementation des méthodes de pêche et des zones accessibles, la connaissance et la restauration de la ressource et le contrôle des pêches.</p> <p>Afin d'assurer un développement économique durable de la pêche, il importe de travailler à l'adaptation de la flotte de pêche pour réduire la consommation énergétique, améliorer la sélectivité des engins de pêche et améliorer la sécurité et le confort des marins, ainsi qu'à la valorisation des produits de la pêche sur des circuits courts et la préservation de la pêche artisanale. Enfin, il faut souligner l'importance des démarches concertées entre les acteurs locaux sur ces thématiques et l'implication des professionnels dans la gouvernance déjà mise en place.</p>	<p>a) Concilier les usages</p> <p><i>Propositions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessaire planification spatiale pour le partage de l'espace – notamment dans la bande côtière – pour une meilleure cohabitation entre usages anciens et nouveaux usages (extractions de granulats, EMR...)</li> <li>- Garantir la pérennité et la performance du tissu productif en assurant au sein des territoires un équilibre entre les différentes activités et tenir compte aussi de la pression démographique s'exerçant sur le littoral grâce à l'exercice de la Gestion Intégrée des Zones Côtières</li> </ul> <p>b) Renforcer le partenariat pêcheurs / scientifiques</p> <p><i>Propositions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le renforcement de l'expertise scientifique pour une meilleure évaluation des stocks halieutiques d'une part et de la connaissance du milieu au regard de la qualité des eaux et des habitats, d'autre part</li> <li>- Reconnaître l'expertise des ONG et l'utiliser par les organismes de recherche au travers de programmes tels que le programme REPERE ou LITEAU</li> </ul> <p>c) Valoriser la filière et consolider les emplois</p> <p><i>Propositions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place de circuits courts, qui dans certains cas, peuvent être une réponse appropriée à certains marchés de niche</li> <li>- Valoriser la production par des actions de communication en parallèle des actions de labellisation, restaurer le crédit de la pêche maritime française auprès du grand public par la promotion de la richesse des variétés de poissons pêchées et des bonnes pratiques</li> <li>- Sauvegarder les emplois par le remplacement des marins mais aussi l'ouverture à d'autres métiers</li> <li>- Valoriser les espèces à moindre valeur ajoutée en veillant à éviter toute dérive vers la pêche minotière</li> <li>- Développer des équipements portuaires performants indispensables à la fois pour les navires, et les entreprises de l'aval de la filière (mareyeurs, transformateurs) ou de services (logistique, équipementiers, chantiers navals...). En outre, les halles à marée sont des structures de mise en marché garantes de la traçabilité et de la transparence en matière de produits de la pêche, et donc essentielles pour la filière.</li> <li>- Favoriser la création d'entreprises sociétales et celle de groupements d'employeurs pour les activités maritimesd) Prendre en compte les enjeux environnementaux</li> </ul> <p>d) Prendre en compte les enjeux environnementaux</p> <p><i>Propositions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensifier la lutte contre les pêches illégales, non réglementées et non déclarées. La fausse plaisance est pointée dans certaines régions comme facteur de déstabilisation</li> <li>- Renforcer le rôle de « sentinelle de la mer », des pêcheurs qui peuvent rendre compte aussi de la dégradation des milieux ou de toute présence de pollution</li> <li>- Fluidifier et rendre l'information accessible (diffusion du rapport Chabaud le jour du vote au Parlement européen du FEAMP). "Il faut que les gens qui connaissent la mer gèrent le sujet"</li> <li>- Poursuivre et encourager les démarches réalisées par les professionnels pour s'adapter aux nouvelles exigences d'une pêche durable et pour dynamiser la transformation des produits halieutiques.</li> <li>- Préserver la qualité des eaux et des milieux littoraux</li> <li>- Accompagner les marins pêcheurs pour leur faciliter l'accès au FEP, dans la manière de remplir les dossiers, puis de les suivre. Les procédures mériteraient d'être simplifiées pour favoriser l'obtention des aides et permettre à ces professionnels de pratiquer une pêche durable Française.</li> </ul>

**Identification des principaux enjeux et des besoins émergents des activités socio-économiques sur la façade SA** (cf. Art. R-219-10 du projet de Décret relatif aux politiques pour les milieux marins) / **Valorisation du potentiel économique** (cf. guide méthodologique DSF)

I-1-Principaux enjeux	Principaux besoins émergents
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la ressource, amélioration de la sélectivité</li> <li>- Maintien et développement des flottilles en capacité de pêche</li> <li>- Adaptation de la flottille (réduction de la consommation énergétique)</li> <li>- Maintien des flottilles vis-à-vis du tissu économique :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- culture, aménagement du territoire</li> <li>- qualité des produits, circuits courts, valorisation, développement de l'économie sociale et solidaire</li> </ul> </li> <li>- Sécurité des travailleurs (Droit du travail, santé, qualité)</li> <li>- Adaptation de la filière aux nouveaux entrants (EMR, gestion environnementale)</li> </ul>	

**Identification des enjeux et des besoins par filière – Étude sur la Croissance bleue - DIRECCTE**

Enjeux	Besoins de la filière

Conflits d'usage existants ou prévisibles / Accès et utilisation de l'espace littoral et maritime	Dépendance écologique / Bon état écologique

**Principales perspectives d'évolution socio-économiques et environnementales et activités associées** (cf Art. R-219-10 du projet de Décret relatif aux politiques pour les milieux marins )

--